Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214203051-20261109-2026DE11IP164-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/11/2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE LA TALAUDIERE
Département de la Loire

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 novembre 2026

Matière Institution et vie politique

Objet Désignation des conseillers municipaux chargés de représenter la commune au sein de la Société Publique Locale (SPL) de la Terre à l'Assiette – Cuisine Centrale 2026DE11IP164

Le Maire certifie
1°- Le 9 novembre 2026, les membres du conseil municipal de la commune de la Talaudière légalement convoqués le 3 novembre 2026 conformément aux dispositions de l'article L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis en salle du conseil de la Mairie de la Talaudière sous la présidence de Madame Annie DOMENICHINI Maire de la Commune.

2°- Le nombre des Conseillers en exercice, au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 29 membres présents ou représentés, à savoir :

Conseillers en exercice

01- Annie DOMENICHINI
02- Jean-Luc REYMOND
03- Laurie DEVOUASSOUX
04- Dominique ROBERT
05- Jacqueline BRUNON
06- Landry KOTTIA
07- Sarah BENZEMMA
08- Pierre-Jean DURAND
09- Sophie GROUSSON
10- Freddy DUBUY
11- Robert COUTURIER
12- Marion BOUCHUT
13- Yves LAVAL
14- Amélie BELKACEMI
15- Stéphane BRUCHET
16- Michèle BILSKI
17- Jacques MARCONNET
18- Géraldine BOURLHONNE
19- Alain DORVIDAL
20- Floriane MEUNIER
21- Christophe LOPEZ
22- Ramona GONZALEZ-GRAIL
23- Dominique SOUTRENON
24- Marie-Christine PERSOL
25- Daniel GRAMPFORT
26- Nathalie CHAPUIS
27- Damien LAMBERT
28- Marie-Noëlle MORETON
29- Annie CHEVOPPE

Représentés :
Sarah BENZEMMA par Jacqueline BRUNON
Amélie BELKACEMI par Annie DOMENICHINI

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

La collectivité est actionnaire de la Société Publique Locale de la Terre à l'Assiette.
Issues de la loi n°2010-559 du 28 mai 2010, les SPL (Sociétés Publiques Locales) ont pour objectif de doter les collectivités locales et leurs groupements d'un outil juridique et opérationnel susceptible de répondre aux besoins de mise en œuvre de leurs politiques publiques.

Vu, le CGCT, notamment son article L. 1524-5 ;
Vu, le code de commerce.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de désigner :

- 3 représentants de la Ville de La Talaudière au sein du conseil d'administration de la SPL « De la terre à l'assiette »
- 1 représentant de la Ville de La Talaudière aux assemblées générales de la SPL « De la terre à l'assiette »
- De les autoriser à accepter toutes fonctions ou mandats spéciaux qui pourraient leur être confiée.

Suite au décès de Mme Josette FRECON, nous devons désigner un ou une nouvelle représentante au sein de la SPL de la Terre à l'Assiette.

Il est proposé de conserver les mêmes représentants de la commune amenés à siéger au sein du Conseil d'administration et de l'assemblée générale de la SPL, de ladite société, et de désigner Mme CHEVOPPE en remplacement de Mme FRECON en tant que représentante titulaire, à savoir :

- Les 3 représentants titulaires de la Ville de La Talaudière au sein du conseil d'administration de la SPL :
  - M Jean Luc REYMOND
  - Mme Jacqueline BRUNON
  - Mme Annie CHEVOPPE

  les 3 suppléants :
  - Mme Annie DOMENICHINI
  - Mme Mélanie BOURLHONNE
  - Mme Marion BOUCHUT

- M Jean Luc REYMOND comme titulaire pour représenter la Ville de La Talaudière aux assemblées générales de la SPL « De la terre à l'assiette ».
  Le suppléant : Mme Annie DOMENICHINI

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des suffrages exprimés (29 voix pour sur 29 suffrages exprimés) déclare élus, respectivement :

- représentants titulaires de la Ville de La Talaudière au sein du conseil d'administration de la SPL « De la terre à l'assiette » :
  - M Jean Luc REYMOND
  - Mme Jacqueline BRUNON
  - Mme Annie CHEVOPPE

  les 3 suppléants :
  - Mme Annie DOMENICHINI
  - Mme Mélanie BOURLHONNE
  - Mme Marion BOUCHUT

- Représentant titulaire de la Ville de La Talaudière aux assemblées générales de la SPL« De la terre à l'assiette » :
  - M Jean Luc REYMOND

  La suppléante : Mme Annie DOMENICHINI

Certifié exact,
LA TALAUDIÈRE, le 9 novembre 2026

Le Maire,
Annie DOMENICHINI

MAIRIE DE LA TALAUDIÈRE 42350 (Loire)

Le Secrétaire,
Pierre Jean DURAND

MAIRIE DE LA TALAUDIÈRE 42350 (Loire)

Publiée le : 13/11/2026
Transmise au Représentant de l'État le : 13/11/2026

Le Maire,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon situé au 184 Rue Duguesclin, 69433 LYON CEDEX 03, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr